

Bachelier : éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif

HELHa Gosselies Rue de l'hôtel Saint-Jacques 4 6041 GOSSELIES

Tél : +32 (0) 71 35 29 34

Fax : +32 (0) 71 35 41 28

Mail : edu-gosselies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 309 Intégration professionnelle 3			
Ancien Code	PESP3B09	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CEES3090		
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	20 C	Volume horaire	400 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Louise ESCOYEZ (escoyezl@helha.be) Nicolas MULLIER (mulliern@helha.be)		
Coefficient de pondération	200		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Les Activités d'Intégration Professionnelle (AIP) centralisent la formation pratique de l'étudiant, à savoir : les stages, les temps de supervision, les séminaires de pratique réflexive.

Dans le BLOC 3, ces AIP sont développées autour d'un stage de 15 semaines au sein de la même institution.

Il s'agit d'un stage de bilan par rapport aux compétences éducatives des stagiaires mais aussi un stage de professionnalisation personnalisé en fonction du projet (professionnel et personnel) de chacun(e). Au cours de ce stage, l'étudiant sera amené, en parallèle avec son travail d'éducateur, à mener à bien un Travail de fin d'études. Très logiquement, le T.F.E. vient couronner la formation du futur éducateur. Pour aider l'étudiant, le T.F.E. est préparé par un cours spécifique sur la méthodologie de la recherche-action et sur les aspects formels.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **Communiquer : traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique.**
- 1.1 Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres.
 - 1.2 Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société.
 - 1.3 Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et la réflexion d'équipe.
 - 1.4 Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche.
 - 1.5 Faire valoir publiquement le métier ainsi que ses choix et démarches professionnels.
 - 1.6 Utiliser les différents registres d'écrits et de communication professionnels.
- Compétence 2 **Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité.**
- 2.1 Respecter les réglementations et les textes de référence (déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, droits des personnes hospitalisées, projets institutionnels, ...) cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille.
 - 2.2 Être conscient du mandat qui est le sien et l'explicitier si besoin
 - 2.3 Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques, et prendre des responsabilités.
 - 2.4 Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui guident son action.

- 2.5 Comprendre et questionner avec d'autres (en particulier les collègues) les articulations complémentaires et parfois contradictoires existant entre les dimensions juridiques morales, déontologique du travail psycho-socio-éducatif afin de garantir une démarche respectueuse de l'éthique.
 - 2.6 Faire preuve à la fois de discernement et de souplesse dans la confrontation aux normes et accompagner les personnes dans la construction d'un rapport responsable à ces normes
- Compétence 3 **Être un acteur institutionnel et social engagé.**
- 3.1 Faire preuve d'indépendance et s'engager avec et pour les personnes dont il a la charge.
 - 3.2 Faire preuve d'indépendance et travailler et réfléchir en équipe et en réseau.
 - 3.3 Faire preuve d'indépendance et s'inscrire dans le projet institutionnel et y participer de manière active.
 - 3.4 Faire preuve d'indépendance et assumer son rôle social et politique.
- Compétence 4 **S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates.**
- 4.1 S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions (sociale, économique, politique, institutionnelle, culturelle, psychologique, environnementale,...) des réalités humaines auxquelles il a affaire.
 - 4.2 Décoder des situations dans leur complexité et construire sur cette base des interventions appropriées inscrites dans la durée.
 - 4.3 Intégrer le principe d'incertitude dans l'intervention psycho-socio-éducative.
 - 4.4 Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques.
 - 4.5 Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche.
 - 4.6 Développer et utiliser des outils méthodologiques.
- Compétence 5 **Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l' « ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles.**
- 5.1 Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité.
 - 5.2 Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif.
 - 5.3 Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations.
 - 5.4 Construire ses interventions en les inscrivant dans la durée et en tenant compte du travail.
 - 5.5 Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles.
- Compétence 6 **Déployer son « savoir-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne.**
- 6.1 Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel.
 - 6.2 Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal...)
 - 6.3 Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte.
 - 6.4 Interagir dans le respect et la connaissance de lui-même et des autres.
 - 6.5 Permettre à travers l'échange que le vécu des personnes prenne sens pour elles.
 - 6.6 Utiliser les outils spécifiques à la relation psycho-éducative inscrits dans la proximité et la durée.

Acquis d'apprentissage visés

Concernant les rapports avec l'équipe, l'étudiant sera capable de :

- prendre sa place dans l'équipe (dialogue, participation, concertation, questionnement) en adoptant une "juste distance",
- prendre des initiatives en cohérence avec le fonctionnement de l'équipe,
- participer aux tâches d'information dans l'équipe, faire circuler l'information,
- participer à la transmission écrite de l'information : compléter les cahiers ou outils informatiques, fournir de l'information pertinente,
- démontrer une connaissance du contexte d'intervention du lieu de stage,

Concernant les rapports avec son public, l'étudiant sera capable de :

- prendre sa place auprès des bénéficiaires en adoptant une "juste distance" (pas de détachement froid, d'absence d'intervention ou de copinage),
- gérer avec calme, bienveillance et dans une perspective éducative, les relations avec les bénéficiaires,
- démontrer une connaissance théorique des problématiques et des spécificités des bénéficiaires,
- proposer des interventions éducatives différenciées.

Concernant les activités quotidiennes et/ou occupationnelles, l'étudiant sera capable de :

- gérer les moments et tâches quotidiennes avec organisation pratique,
- d'amener un dynamisme dans la prise en charge du quotidien,
- pouvoir, au niveau du quotidien, identifier le sens de ses actions.
- gérer les moments et les tâches du quotidien de manière autonome.

Concernant les activités/ interventions éducatives:

- les activités éducatives sont organisées (gestion du temps, du matériel, de groupe, ...),
- peut identifier des objectifs clairs et adéquats dans les activités dans lesquelles il s'insère,
- peut identifier et fixer des objectifs clairs et adéquats dans les activités qu'il organise.

Concernant la réflexion pédagogique, l'étudiant sera capable de :

- faire preuve de réflexion quant à la situation des bénéficiaires (poser des questions, consulter les dossiers, etc.)
- peut justifier ses interventions au moyen d'arguments éducatifs (gestion des tensions, des sanctions, des émotions rencontrées,...),
- exercer un questionnement et une autocritique,
- se mettre des objectifs d'apprentissages et d'amélioration de ses pratiques/connaissances,
- analyser les outils et pratiques utilisés dans l'institution,
- être capable de faire des liens entre les notions théoriques et ses pratiques.
- partager avec l'équipe ses réflexions à propos de son TFE.

Cette dimension réflexive est particulièrement importante et doit pouvoir se refléter dans l'ensemble des écrits de l'étudiant concernant son stage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PESP2B16

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PESP3B09A Stages et travaux pratiques

400 h / 20 C

Contenu

*** Stage de 15 semaines:**

6 semaines (entre 210 et 228 h de prestation) / au Q1 + un temps de retour à l'école.

9 semaines (entre 315 et 342 h de prestation) / au Q2 + trois temps de retour à l'école.

* Séminaire post-stage : 2 jours après le stage, durant le Q2.

Démarches d'apprentissage

Dispositifs interactifs favorisant la posture de praticien réflexif.

4 retours de stage à l'école pour échanger sur les pratiques, faire des liens avec des aspects théoriques et guider la rédaction du rapport de stage et du TFE.

Dispositifs d'aide à la réussite

Rencontres individuelles si nécessaire.

Deux visites de stage sont réalisées. Une pour chaque quadrimestre.

Retours de stages permettant les échanges sur les pratiques.

Sources et références

Vademecum des stages

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

- * Séances de préparation aux stages, documents de consignes disponibles sur la plateforme
- * Séminaires de réflexion / post-stage, documents de travail et ressources bibliographiques disponibles sur la plateforme
- * Rencontres individuelles avec les étudiants
- * Vademecum des stages

4. Modalités d'évaluation

Principe

L'évaluation du stage portera à la fois, selon une pondération décrite dans les "modalités d'évaluation", sur des productions écrites de l'étudiant et sur ses prestations pratiques. Ainsi :

1. Au terme de la première partie du stage, l'étudiant produira et déposera sur la plateforme un rapport de stage. Celui sera défendu oralement lors de la session d'examens de janvier.
2. Au terme de la seconde partie de stage, l'étudiant produira et déposera en mains propres un bilan de compétences.
3. Enfin, les enseignants, sur base des évaluations de stage (à mi-stage et en fin de stage) produites par le maître de stage ainsi que du rapport de visite de stage effectué par un membre de l'équipe éducative, établiront une cote pour le volet prestation pratique du stage.

La pondération précise des différentes évaluations des stages (partie "prestation" et partie "écrits" de chaque stage) de BAC3 ES est précisée dans les documents de référence déposés sur la plateforme connectED. Les écrits de stage représentent 60% de la note finale, les prestations 40%.

La présence à certaines activités est requise et obligatoire. Ces activités sont précisées dans l'agenda des stages mis à disposition sur ConnectED.

En cas d'absence légitime à ces activités obligatoires, l'étudiant prendra contact avec les professeurs concernés.

Les modalités précises d'évaluation sont exposées dans le Vademecum des stages et dans son complément disponible sur ConnectED.

L'évaluation des stages comporte deux parties : la partie « Rapport(s) » et la partie « Prestation(s) ». La réussite de l'UE « Intégration professionnelle » (stages) implique une note supérieure ou égale à 10/20 dans chacune de ces deux parties.

En cas d'échec (note < 10/20) dans l'UE en fin de Q2

Pour des raisons impératives d'organisation, une note d'échec dans l'UE « Activité d'Intégration Professionnelle (stages et travaux pratiques) ne peut donner lieu à une remédiation quand un complément de stage ou un nouveau stage supervisé est nécessaire entre le 2e et le 3e quadrimestre.

Dans ce cas, la note d'échec est reportée comme telle pour la délibération du 3e quadrimestre. Le stage est donc non remédiable pour la session de septembre.

Un échec (note <10/20) dans la partie « Prestation(s) » implique la représentation de l'ensemble de l'UE étant donné le caractère non remédiable de cette partie. L'étudiant est dans l'obligation de représenter l'UE concernée dans son ensemble.

Dans le cas où un étudiant obtient une note en échec (<10/20) pour la partie « Rapport(s) » en fin de Q2, il est possible de représenter cette partie en Q3, si et seulement si l'étudiant a obtenu en Q2 une note supérieure ou égale à 10/20 dans la partie « Prestation(s) » du stage.

Dans ce cas uniquement, une nouvelle version de la partie « Rapport(s) » peut être déposée au référent année au Q3 à une date communiquée.

Dans le cas d'un nouveau dépôt, la note finale de stage est recalculée en remplaçant l'ancienne note de la partie « Rapport(s) » par celle obtenue par la nouvelle version ; la note de la partie « Prestation(s) » n'étant pas remédiable, reste celle obtenue lors du Q2.

En cas de non dépôt du rapport de stage modifié en Q3, l'UE ne peut être validée et la note globale de l'UE est PP.

En cas de nouvel échec (note < 10/20) à la partie rapport en Q3, l'UE n'est pas validée.

Les responsables de l'UE procèdent en jury d'UE à l'établissement d'un bilan de compétences. Si lors de cette analyse il ressort qu'une ou plusieurs compétences ne sont pas suffisamment maîtrisées, le jury peut ne pas valider l'UE, traduisant alors sa décision par une note inférieure ou égale à 7/20 pour l'ensemble de l'UE, ceci tant en Q2 qu'en Q3.

Conformément au décret Paysage, le seuil de réussite d'une UE est fixé à 10/20.

En aucun cas le jury d'UE ne se substitue au jury du cycle qui reste souverain.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Rap + Stg	60%+40%	Stg	40
Période d'évaluation	Evo + Trv	40	Exe		Exm	60

Evo = Évaluation orale, Trv = Travaux, Rap = Rapport(s), Stg = Stages, Exe = Examen écrit, Exm = Examen mixte

Dispositions complémentaires

Les principes d'évaluation ci-dessus ont pour motif pédagogique de permettre aux étudiants d'avoir rapidement conscience de l'état d'acquisition des compétences attendues.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur adjoint de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2025-2026).